

# LE CYBERHARCÈLEMENT

## QUAND LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE SE POURSUIT EN DEHORS DE L'ÉCOLE

Cécile Van Honsté

**Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL**

Avenue du Onze Novembre, 57  
1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : [secretariat@fapeo.be](mailto:secretariat@fapeo.be)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

# L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL



## MOTS-CLEFS

Harcèlement, violence, cyberharcèlement, Internet, Réseaux Sociaux, prévention, contrôle, sanction, punition, média.

Le harcèlement à l'école touche un élève sur trois en Fédération Wallonie-Bruxelles et se décline de différentes façons : rumeurs, agressions physiques ponctuelles ou répétées, pressions constantes... Par ailleurs, avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, une nouvelle forme de violence entre élèves s'est développée : le cyberharcèlement. C'est ce phénomène que nous aborderons dans l'analyse.

### 1) Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Le cyberharcèlement est (1) une forme de harcèlement entre élèves (2) qui se développe dans l'espace numérique, en dehors des murs de l'école.

---

"Harcèlement"      Phénomène de groupe

---

Répétition

---

Relation de pouvoir

---

Intention

---

"Cyber"      Internet

---

GSM

---

Réseaux sociaux

---

Email

---

...

---

### 2) Qui doit intervenir ?

*Les parents ou l'école ?*

Les deux ! L'ensemble des acteurs doit pouvoir se mobiliser : parents, équipe éducative, enfants, centres PMS, associations proches de l'école...

### 3) Comment intervenir ?

*Interdire, sanctionner, contrôler ou laisser faire ?*

Plutôt qu'un contrôle et des solutions orientées vers les sanctions, il peut être intéressant de passer par la prévention, l'éducation et la sensibilisation à ce phénomène, pour responsabiliser chacun des acteurs et agir sur du long terme.

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Qu'entend-on par cyberharcèlement ? .....	4
1) Le cyberharcèlement, c'est du « harcèlement » .....	4
3 caractéristiques : répétition, relation de pouvoir et intention .....	4
Un phénomène de groupe.....	5
Des formes variées.....	6
Processus presque invisible : le rire et la loi du silence.....	6
2) Un harcèlement qui se déroule en dehors des murs de l'école .....	6
Mon enfant est-il touché par le cyberharcèlement ? .....	8
Prévenir et intervenir .....	9
Qui doit intervenir ? .....	9
Que puis-je faire ? .....	9
Conclusion.....	11
Bibliographie.....	12

## INTRODUCTION

Le harcèlement à l'école touche un élève sur trois en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>. Un chiffre alarmant, mais dont l'ampleur ne semble pas avoir évolué dans le temps. Les jeunes ne sont pas « plus violents qu'avant ». Ce qui a changé, ce sont les moyens par lesquels s'exerce le harcèlement entre élèves. Avec Facebook, Twitter, Ask, les Emails, sms et autres, le harcèlement poursuit les élèves en dehors des murs de l'école. Les élèves peuvent subir ce harcèlement en continu...

Ce phénomène inquiète, alarme certains, fait sensation dans les journaux : « Après le suicide d'un ado : le manque de réponses face au harcèlement scolaire »<sup>2</sup>, « Mon fils de trois ans, la tête dans les toilettes »<sup>3</sup>, « Protéger ses enfants du cyberharcèlement »<sup>4</sup>...

Les parents sont également inquiets et nous interpellent : que peut-on faire pour lutter contre le cyberharcèlement ? Comment réagir dans ces circonstances ? Par la répression, le contrôle, l'interdiction ou la sanction ? Comment protéger nos enfants de cette souffrance ?

Plutôt qu'une interdiction d'aller sur des sites Internet ou des réseaux sociaux et qu'un contrôle de ce que font les jeunes sur la Toile, la FAPEO propose une alternative. À l'instar de ce que propose le Conseil supérieur de l'éducation aux médias<sup>5</sup>, une éducation à l'utilisation des médias et une sensibilisation aux phénomènes de violence à l'école peuvent permettre de prévenir et d'intervenir face à de tels phénomènes. L'éducation, la prévention et la sensibilisation semblent être des réponses efficaces pour lutter contre ce cyberharcèlement.

Il convient d'éduquer, oui. Mais à qui en incombe alors la responsabilité ? Aux parents ? À l'école ? Les balises théoriques que nous vous apporterons dans cette analyse pourront, nous l'espérons, vous permettre d'en débattre dans votre association de parents et dans votre école.

---

<sup>1</sup> GALAND B., HOSPEL V., BAUDOIN N., « Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d'enquête », GIRSEF, 2014.

<sup>2</sup> BLOGIE E., « Après le suicide d'un ado : le manque de réponses face au harcèlement scolaire », *Le Soir*, 13 février 2014.

<sup>3</sup> Dernière Heure, « Mon fils de trois ans, la tête dans les toilettes », *La DH*, 18 février 2004.

<sup>4</sup> MAKEREEL C., « Protéger ses enfants du cyberharcèlement », *Le Soir*, 25 février 2014.

<sup>5</sup> Conseil supérieur de l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, <http://www.educationauxmedias.eu/>.

## QU'ENTEND-ON PAR CYBERHARCÈLEMENT ?

Le cyberharcèlement est une forme de violence à l'école<sup>6</sup>, au même titre que le racket, les vols, les humiliations scolaires, les agressions... avec cette particularité que cette violence sévit sur la Toile et est, de ce fait, beaucoup plus insidieuse. En effet, elle s'introduit à la maison, sur les écrans, n'importe où et n'importe quand.

Avant de réfléchir à des actions et des modes de prévention adaptés, cette notion doit d'abord être comprise et analysée.

### 1) Le cyberharcèlement, c'est du harcèlement

Le cyberharcèlement, ce n'est pas un échange d'emails insultants entre deux individus. Ce n'est pas non plus publier une photo, une fois, d'une personne qui ne l'a pas souhaité, sur un site ou sur les réseaux sociaux... Le cyberharcèlement est avant tout une forme de harcèlement.

Le harcèlement entre élèves, ou selon l'expression anglo-saxonne *bullying*, peut se définir comme une série d'actes négatifs délibérés, répétés, à l'égard d'une personne qui ne voit pas comment y mettre fin<sup>7</sup>. C'est une des formes les plus répandues de violence à l'école<sup>8</sup>.

### 3 caractéristiques : répétition, relation de pouvoir et intention

Pour pouvoir parler de « harcèlement scolaire », trois critères doivent être remplis :

- Une **répétition** des faits négatifs sur du long terme : ce n'est pas une dispute ou une bagarre entre deux élèves. Il s'agit d'une oppression quotidienne, d'une accumulation d'actions négatives dans la durée. Ces faits sont principalement des « microviolences », qui peuvent paraître anodins si on les prend de manière isolée.
- Une relation asymétrique entre le harceleur et la victime : on retrouve aussi un déséquilibre de pouvoir dans la dynamique du harcèlement. Une personne sera plus puissante qu'une autre (car ayant une plus grande force physique, psychologique, popularité, un meilleur statut social, etc.). Il y a une disproportion des forces, le « combat » est inégal.
- Une intention dans le chef du harceleur : les actes commis par le harceleur sont des actes volontaires. L'intention fait partie de la dynamique de harcèlement. La volonté n'est pas nécessairement de nuire ou de faire du mal à sa victime, mais bien de gagner une parcelle de pouvoir, d'acquérir un statut social plus fort, de dominer l'autre... Cette intention n'est pas nécessairement consciente, d'autant que les enfants n'ont pas toujours conscience de l'impact de leur agissement sur les autres.

---

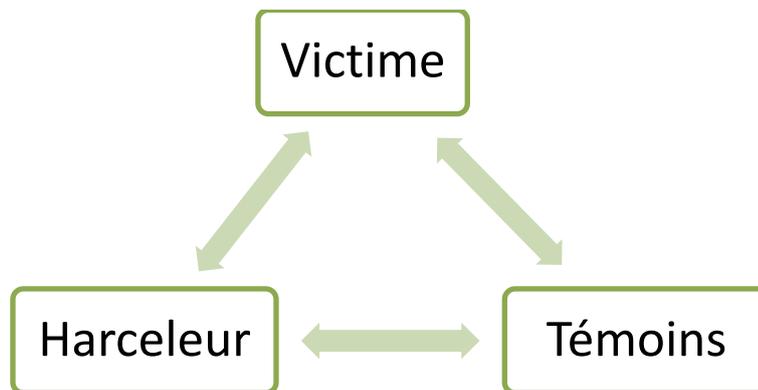
<sup>6</sup> Voir : VAN HONSTE C., *La violence à l'école, de quoi parle-t-on ?*, FAPEO, 2013 et VAN HONSTE C., *Agir collectivement contre la violence à l'école*, FAPEO, 2013.

<sup>7</sup> GALAND B., HOSPEL V., BAUDOIN N., « Prévalence du harcèlement ... », *op.cit.*, p.3.

<sup>8</sup> *Idem*.

## Un phénomène de groupe

Le harcèlement est un phénomène de groupe, une dynamique de pouvoir regroupant une/des victime(s), un/des harceleur(s) et des témoins. « Le harcèlement entre élèves est une relation qui s'établit au sein d'un groupe. Il est rare que le harceleur soit totalement seul. Il a besoin pour agir d'être soutenu, renforcé et encouragé »<sup>9</sup>. C'est une relation triangulaire (et non binaire harceleur/harcelé) :



De manière générale, le harceleur perpétue à répétition une série d'actes nuisibles et ce, à l'encontre d'une victime. Ces actes seront visibles par le groupe de pairs (les témoins), mais généralement pas pour les adultes. Parmi les pairs, certains endosseront le rôle de suiveurs (supporters) du harceleur (l'encourageant), d'autres de défenseurs de la victime ; mais la plupart seront des témoins. Ces témoins (nommés *outsiders* dans la littérature) sont des complices silencieux de la dynamique de harcèlement. « Leur présence plus ou moins silencieuse et leur abdication devant l'expression de la violence viennent cautionner et renforcer les conduites de l'intimidateur »<sup>10</sup>. Ils ne sont pas victimes et ne se comportent pas de manière intimidante envers la victime. Mais ils sont exposés à cette violence et jouent un rôle dans cette dynamique de harcèlement.

La victime est généralement ciblée par le harceleur en raison d'une ou plusieurs caractéristiques (physique, orientation sexuelle, appartenance religieuse, personnalité, handicap, habillement, etc.) qui les distinguent des autres élèves : meilleur de classe, mauvais élève, couleur de peau, petit, grand, mince, gros, fort, le nouveau, couleur de cheveu... « Les victimes partagent, en effet, comme point commun cette petite différence qui, aux yeux des adultes, peut paraître parfaitement insignifiante, mais qui semble, auprès de leurs pairs, constituer un handicap décisif à leur intégration »<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> BELLON J.-P., GARDETTE B., *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*, Paris, Fabert, 2010, p.104.

<sup>10</sup> SAINT-PIERRE F., *Intimidation, harcèlement. Ce qu'il faut savoir pour agir*, Montréal, éd. Du CHU Sainte-Justine, 2013, p.80.

<sup>11</sup> BELLON J.-P., GARDETTE B., *Harcèlement et brimades...*, op.cit., p.114.

## Des formes variées

La violence subie par la victime peut être :

- verbale (insultes, moqueries, rumeurs, menaces, surnoms déplaisants, etc.)
- physique (faire des gestes, donner des coups, jeter des objets, bousculer, etc.) ;
- matérielle (vol, dégradation de matériel, etc.) ;
- sexuelle ;
- relationnelle (isoler, exclure, etc.) ;
- numérique (usurpation d'identité, diffusion d'informations privées sur Internet, etc.) ;
- psychologique ;
- ...

Mais ce n'est pas la forme de violence qui définit le harcèlement. C'est le type de relation entre le harceleur, le harcelé et les témoins, la répétition des faits et l'intention.

### Processus presque invisible : le rire et la loi du silence

Si le phénomène est si peu perceptible aux yeux des adultes, c'est principalement car les actes négatifs, pris isolément, paraissent anodins. Le cyberharcèlement ou le harcèlement sont quasi invisibles : ils se déroulent dans les cours de récréation, les vestiaires, les cafeterias, dans le bus, sur la Toile... loin des figures d'autorité.

Ce manque de perception tient aussi au fait que ces actes sont « masqués ». Le rire et la dérision permettent de justifier un comportement et de le minimiser : « on a fait ça pour rire M'sieur ». Si c'était pour rire, ce n'est pas grave, on peut. Le rire est instrumentalisé dans le processus de harcèlement et permet de le déguiser<sup>12</sup>. « La dérision est probablement l'arme la plus efficace du harceleur car elle induit une confusion entre ce qui est bien et ce qui est mal »<sup>13</sup>. Le rire permet de nier la réalité du harcèlement.

Le harcèlement est d'autant plus camouflé qu'il est tu. C'est la loi du silence qui prime. Les victimes ou les témoins n'en parlent pas : honte, culpabilité, peur de faire souffrir ses parents, peur des représailles, que la situation s'aggrave, sentiment d'impuissance...

## 2) Un harcèlement qui se déroule en dehors des murs de l'école

Le cyberharcèlement est donc une forme de harcèlement, une violence « numérique ». Les victimes de cette forme de harcèlement sont susceptibles de subir les violences à tout moment, à l'école, mais aussi chez eux. « Le cyberharcèlement est donc en principe toujours

---

<sup>12</sup> BELLON J.-P., GARDETTE B., *Harcèlement et brimades...*, op.cit., p.104.

<sup>13</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, *Guide pratique pour lutter contre le cyberharcèlement entre élèves*, 2011, p.5.

possible, indépendamment du lieu ou du moment. Les jeunes sont dès lors une cible potentielle pour les cyberharceleurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 »<sup>14</sup>.

Si, dans une cour de récréation, le harceleur peut avoir une dizaine de témoins de ses actes, sur Internet, le nombre de spectateurs explose ! Le cyberspace est un lieu public, sans supervision d'adultes.

Les actes peuvent être commis anonymement, en se cachant derrière une fausse identité par exemple. L'auteur bénéficie alors d'un sentiment d'impunité, puisqu'il peut, de sa chambre par exemple, nuire à une personne sans avoir aucune perception de sa réaction. « Cet 'effet cockpit' conduit le cyberharceleur à prendre une position ne laissant aucune place à la pitié face à sa victime et à montrer une absence totale d'empathie »<sup>15</sup>. La diffusion est massive, instantanée, peu contrôlable et permanente (cela reste sur la Toile). Le cyberharcèlement est par contre plus facile à prouver que le harcèlement (car des traces peuvent être gardées).

Pour être considérés comme du cyberharcèlement, les actes commis par GSM ou sur Internet doivent<sup>16</sup> :

- Comme pour le harcèlement : être répétés, intentionnels et se manifester dans une relation caractérisée par un déséquilibre de pouvoir.
- Apparaître dans un contexte de groupe de personnes existant (ex : un groupe d'élèves de l'école).

Par exemple, des personnes vont publier des photos intimes ou dénigrantes de la personne pour s'en moquer, usurper son identité, utiliser son mot de passe, envoyer des sms ou courriels insultants, publier des « tests » de popularité sur les réseaux sociaux... Le cyberharcèlement fait partie des formes de violences que l'on peut trouver dans l'utilisation des médias : usurpation de l'identité, exploitation de données privées, etc. avec cette particularité d'être une forme de harcèlement.

#### **Le cyberharcèlement peut être direct<sup>17</sup>...**

- Physique : envoi de virus, modification de mots de passe.
- Verbal : interactions méprisantes via courriels, forums.
- Non verbal : publications d'images ou de photos en ligne.
- Social : exclusion d'une personne d'un groupe en ligne.

#### **... ou indirect**

- Usurpation de l'identité de sa victime en ligne.
- Dénigrer, lancer des rumeurs.



---

<sup>14</sup> Observatoire des Droits de l'Internet, *Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel*, 2009, p.16.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p.17.

<sup>16</sup> *Idem*.

<sup>17</sup> *Idem*.

## MON ENFANT EST-IL TOUCHÉ PAR LE CYBERHARCÈLEMENT ?

Certains sites web vous proposent de savoir si votre enfant est victime de cyberharcèlement en quelques clics, via un quizz de quelques questions... Si ces tests présentent l'intérêt d'être rapides, ils n'en demeurent pas moins très simplistes. Le harcèlement et le cyberharcèlement sont des phénomènes bien plus complexes et peu visibles.

Le vécu du cyberharcèlement par leurs enfants est rarement perçu par les parents. « Alors qu'un tiers (34,3%) des jeunes signale avoir déjà été victime de harcèlement par GSM ou par internet, seulement un quart des parents (24,3%) en est conscient »<sup>18</sup>. Très peu de chiffres existent en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sur le harcèlement, mais une récente enquête en FWB<sup>19</sup>, à laquelle ont participé 6452 élèves, montre que :

- 65% des élèves ne sont pas impliqués dans ce phénomène ;
- 16% des élèves sont régulièrement victimes de harcèlement ;
- 14% ont des comportements réguliers de harceleurs ;
- 5% des élèves sont à la fois régulièrement harceleurs et régulièrement victimes.

« Les résultats présentés dans ce rapport montrent clairement que le harcèlement est un phénomène très largement répandu en FWB, touchant un élève sur trois dans l'année où l'étude a été réalisée »<sup>20</sup> !

Tous les établissements scolaires peuvent être touchés par le cyberharcèlement. Tous les enfants aussi, quel que soit leur âge, sexe, nationalité, culture... En outre, plus de la moitié des victimes n'en parle pas<sup>21</sup>.

Alors, comment savoir si son enfant est touché par ce phénomène ?

La meilleure façon de savoir si son enfant est touché par du harcèlement (et cyberharcèlement) est d'ouvrir le dialogue avec lui et d'appréhender la question du harcèlement comme une dynamique complexe. De manière générale, tout changement brutal d'attitude chez l'enfant peut être un signe. Il faut être attentif à toute une série de signaux qui peuvent sous-tendre un malaise : isolement, agressivité, anxiété, refus d'aller à l'école, éloignement des amis traditionnels, perte de sommeil ou d'appétit, chute des résultats scolaires...

---

<sup>18</sup> Observatoire des Droits de l'Internet, *Cyberharcèlement...*, *op. cit.*, p.33.

<sup>19</sup> GALAND B., HOSPEL V., BAUDOIN N., « Prévalence du harcèlement ... », *op. cit.*.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p.13.

<sup>21</sup> « Une étude menée auprès d'adolescents flamands montre que plus de la moitié des victimes (55.1%) confrontées au cyberharcèlement n'en parlent pas (...) de nombreuses victimes ont peur et se sentent impuissantes, et ne pensent pas que l'intervention d'un adulte pourrait améliorer la situation » (Observatoire des Droits de l'Internet, *Cyberharcèlement...*, *op. cit.*, p.51).

Ces changements brutaux d'attitude, de comportement, de résultats scolaires peuvent évidemment s'apparenter à la période d'adolescence, d'où l'intérêt et la nécessité d'aménager un cadre avec le jeune pour qu'il puisse exprimer ce qu'il vit en toute confiance.

## PRÉVENIR ET INTERVENIR

### Qui doit intervenir ?

Est-ce aux enfants à régler le problème entre eux ? Aux parents ? À l'école ? A la justice ? Le cyberharcèlement se passe en dehors des murs de l'école, est-ce encore de la responsabilité de l'équipe éducative ?

Le débat est ouvert, mais ce qui est certain : c'est à l'adulte de dire « stop ». L'intervention a davantage de chance de réussir si elle est portée par l'ensemble de l'équipe éducative, en collaboration avec les parents. Pour réagir face au cyberharcèlement, il faut donc éviter d'agir seul : parlez-en aux enseignants, à la direction, au CPMS... Trouvez des moyens d'intervenir ensemble face à la situation problématique et pensez avec tous les acteurs aux moyens de prévention possibles.

Mais... Est-ce important de réagir ? Ne peut-on pas laisser faire le temps pour que la dynamique s'estompe d'elle-même ?

Le harcèlement scolaire entraîne une grande souffrance, et pas seulement chez la victime ! Chez tous les acteurs : victimes, auteurs, témoins, parents, enseignants, éducateurs, direction... Il y a également des conséquences sur l'école : bien qu'il se passe en dehors de ses murs, il impacte son climat en produisant un environnement social hostile.

### Que puis-je faire<sup>22</sup> ?

En premier lieu : écouter, en parler, rompre le silence. Si vous êtes au courant qu'un tel phénomène se déroule dans l'école de votre enfant, qu'il soit victime, témoin ou auteur, tentez d'en parler avec lui et avec l'équipe éducative.

Ensuite, agir. Essayer de chercher avec l'équipe éducative un moyen de faire cesser la dynamique. Des personnes ressources existent pour vous aider : centres PMS, médiation scolaire, équipes mobiles, centres PSE, éducateurs, numéro vert (0800/95 580), Centres locaux de promotion de la santé... Pour le cyberharcèlement, des centres de ressources peuvent fournir une éducation aux médias pour vos enfants<sup>23</sup>. En cas de situation grave, il

---

<sup>22</sup> Pour plus d'infos : VAN HONSTE C., *Agir collectivement contre la violence à l'école*, FAPEO, 2013 et Observatoire des Droits de l'Internet, *Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel*, 2009.

<sup>23</sup> Pour plus d'informations, voir le site du Conseil supérieur d'éducation aux médias : <http://www.educationauxmedias.eu/outils/ressources>.

est également toujours possible d'avertir la police et de sauvegarder des traces de ce harcèlement.

Enfin, accompagner. La victime doit être soutenue, mais les harceleurs aussi devraient être accompagnés. L'équipe éducative, en collaboration avec les parents, peut mettre en place un suivi des victimes, témoins et auteurs de ce harcèlement : offrir du soutien, une écoute, expliquer les risques, entamer un travail de réflexion sur la situation, orienter vers des professionnels...

Mais en amont, le plus efficace reste la prévention des phénomènes de violence à l'école. Aux interventions qui consistent à interdire, sanctionner, nous vous proposons l'alternative de la prévention, de la sensibilisation et de l'éducation. Plutôt qu'entamer un travail de policier, nous vous proposons un travail éducatif et citoyen. Des jeunes, enseignants et parents informés de la problématique seront plus à même de reconnaître cette situation si elle se présente. Ils pourront également avoir des réactions adaptées et se protéger de telles situations. Il a également été démontré que c'est en agissant sur les témoins du harcèlement, que l'on obtient les meilleurs résultats pour le faire cesser. C'est lorsque les « pairs témoins » interviennent que l'action est la plus efficace<sup>24</sup>.

Concernant l'utilisation des technologies de l'information, des sensibilisations et formations à l'éducation aux médias peuvent être proposées à l'école<sup>25</sup> : respect de la vie privée, gestion de paramètres de confidentialité sur Internet, identité « numérique »... Pourquoi ne pas offrir un cours d'éducation aux médias ? De citoyenneté ? Qui permette aux jeunes de réfléchir au vivre ensemble ?

D'une manière générale, les associations de parents, le Conseil de Participation, l'équipe éducative, et tous les autres acteurs de l'école peuvent entamer une réflexion sur la violence à l'école. Il peut être prévu, par exemple, dans le Règlement d'Ordre Intérieur, une politique globale et cohérente en matière de prévention de la violence à l'école.

Pour toute question liée à la violence scolaire, il existe un numéro vert pour les parents (0800/95 580) et les enseignants (0800/20 410). Pour plus d'informations sur le harcèlement scolaire, nous vous conseillons de visiter le site français de prévention du harcèlement scolaire :  
<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr>.

---

<sup>24</sup> BELLON J.-P., GARDETTE B., *Harcèlement et brimades...*, op.cit.

<sup>25</sup> Pour plus d'informations, voir le site du Conseil supérieur d'éducation aux médias : <http://www.educationauxmedias.eu/outils/ressources>.

## CONCLUSION

De plus en plus d'associations de parents font appel à la FAPEO pour venir organiser un débat et une information sur la violence à l'école. Plus spécifiquement, les demandes concernent le harcèlement sur Internet. On en parle beaucoup, de ce cyberharcèlement, qui toucherait de nombreux élèves. Les médias nous inquiètent, les conséquences sont parfois dramatiques...

Ce discours alarmiste nous ferait parfois réagir de manière impulsive et non adaptée. Pour intervenir face à ce phénomène, il faut d'abord pouvoir en comprendre la complexité. C'est ce que nous avons tenté de faire ici.

En dehors de ses murs, le cyberharcèlement reste lié à l'école. C'est une des raisons qui nous pousse à affirmer que c'est en collaborant - jeunes / parents / équipe éducative / acteurs externes (médiateurs et CPMS par exemple) - qu'on pourra débloquer la situation et prévenir cette forme de violence scolaire.

## BIBLIOGRAPHIE

BELLON J.-P., GARDETTE B., *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*, Paris, Fabert, 2010.

BLOGIE E., « Après le suicide d'un ado : le manque de réponses face au harcèlement scolaire », *Le Soir*, 13 février 2014.

BOCART S., « Le harcèlement à l'école touche un élève sur trois », *La Libre Belgique*, 17 février 2014.

BOCART S., « Le vendredi soir, Julie me dit : 'Maman, mon supplice est fini' », *La Libre Belgique*, 17 février 2014.

DASNOY N., *Prévention et lutte contre le cyberharcèlement : un nouveau défi pour l'école !*, Service législation et gestion scolaires du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, 2006.

Dernière Heure, « Mon fils de trois ans, la tête dans les toilettes, *la DH*, 18 février 2004.

GALAND B., HOSPEL V., BAUDOIN N., « Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d'enquête », *GIRSEF*, 2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire*, 2013, [en ligne : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26937>].

LECOQ C., HERMESSE C., GALAND B., LEMBO B., PHILIPPOT P., BORN M., *Violence à l'école : enquête de victimisation dans l'enseignement secondaire*, Facultés de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL et l'ULg, octobre 2003.

Ligue des Droits de l'Enfant, « Le harcèlement à l'école », *Le Journal des Droits de l'Enfant*, 4<sup>e</sup> trimestre 2013, pp.1-4.

MAKEREEL C., « Protéger ses enfants du cyberharcèlement », *Le Soir*, 25 février 2014.

Ministère de l'Éducation Nationale, *Enquête Ipsos pour le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse, et de la vie associative. Les Français et le harcèlement scolaire*, 2012, [en ligne : [http://media.education.gouv.fr/file/01\\_Janvier/65/5/IPSOS\\_Menjva\\_Harcelement\\_scolaire\\_janv12\\_205655.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/01_Janvier/65/5/IPSOS_Menjva_Harcelement_scolaire_janv12_205655.pdf)].

Ministère de l'Éducation Nationale, *Guide pratique pour lutter contre le cyberharcèlement entre élèves*, 2011, [en ligne : [http://media.education.gouv.fr/file/09\\_septembre/58/6/guide-cyberharcelement\\_190586.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/58/6/guide-cyberharcelement_190586.pdf)].

Ministère de l'Éducation Nationale, *Le harcèlement entre élèves. Le reconnaître, le prévenir, le traiter*, 2012, [en ligne :

[http://media.education.gouv.fr/file/09\\_septembre/60/0/2011\\_harcèlement\\_eleves\\_brochu\\_rev2\\_190600.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/60/0/2011_harcèlement_eleves_brochu_rev2_190600.pdf)].

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Le harcèlement à l'école, croisons nos regards », Colloque participatif, 18 février 2014.

Observatoire des Droits de l'Internet, *Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel*, 2009.

SAINT-PIERRE F., *Intimidation, harcèlement. Ce qu'il faut savoir pour agir*, Montréal, éd. Du CHU Sainte-Justine, 2013.

STASZEWSKI M., « Et si la violence à l'école n'était pas une fatalité ? », *Cahiers du Cedop* (centre de documentation pédagogique), Université libre de Bruxelles, 2001.

UNICEF, *À l'école des enfants heureux... enfin presque. Une enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires*, France, 2011.

VAN HONSTE C., *La violence à l'école, de quoi parle-t-on ?*, FAPEO, 2013.

VAN HONSTE C., *Agir collectivement contre la violence à l'école*, FAPEO, 2013.

VIENNE P., *Comprendre les violences à l'école*, Bruxelles, De Boeck, 2e édition, 2008.

### **Sites Internet Utiles**

Centre de documentation prévention de la violence à l'école, <http://www2.csdm.qc.ca/sassc/Script/Themes/PV.htm>.

Centre de ressources sur la non-violence, <http://www.nonviolence.ca/>.

Centre local de promotion de la santé du Brabant Wallon, Plateforme d'amélioration du climat scolaire, <http://www.clps-bw.be/sante-et-bien-etre-a-l-ecole/plate-forme-amelioration-du-climat-scolaire-et-prevention-du-harcèlement>

Conseil supérieur de l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, <http://www.educationauxmedias.eu/>.

Ministère de l'éducation nationale, <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>.

Observatoire des droits de l'Internet, [http://www.internet-observatory.be/internet\\_observatory/home\\_fr.htm](http://www.internet-observatory.be/internet_observatory/home_fr.htm).

Observatoire européen de la violence à l'école, <http://cpe.paris.iufm.fr/spip.php?article945>.

Observatoire international de la violence à l'école, <http://violencesetpreventiondesviolences.org>.

Portail UCL sur les Violences à l'école, <http://www.uclouvain.be/violence-ecole.html>.

Université de Paix, <http://www.universitedepaix.org/>.